

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 03 février 2023

Date de la convocation
30 janvier 2023

Date de la séance
03 février 2023

N°2023_02_05

Subventions 2023 aux associations

L'an deux mille vingt-trois et le trois février à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN
Absents ayant donné procuration : Audrey POTAUFEUX par Frédéric LEFEVRE

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nomenclature comptable M57,

CONSIDÉRANT la proposition des membres de la commission « Finances » du 24 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions correspondantes à chaque association sous réserve de la demande de subvention adéquate comprenant les justificatifs obligatoires.

	Association de loisirs	Budget 2023
65748	Association "Si on chantait"	100
	Associations de service à la personne	
65748	ADMR de Jonchery sur Vesle	600
65748	Mission locale	600
65748	Familles rurales de Jonchery sur Vesle	600
65748	Amicale des Sapeurs-pompiers de Trigny-Prouilly-Ventelay	600
	Associations du patrimoine	
65748	Anciens combattants de Prouilly	200
65748	Amis du Vieux Prouilly	200
65748	Association du Massif de Saint-Thierry	200

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/02/2023 051-215104159-20230203-2023_02_05-DE

	Autre	
65748	École maternelle de Vandeuil	100
65748	École élémentaire de Jonchery sur Vesle	100
	TOTAL	3 300

Les crédits nécessaires au versement des subventions seront inscrits à l'article 65748 du budget.

Chalais

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/02/2023 051-215104159-20230203-2023_02_05-DE